

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Souplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOELE (S-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES. la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

10 Janvier. — Des troubles assez graves se produisent à Saragosse (Espagne)

— La Chambre des représentants des Etats-Unis vote, à la quasi unanimité, la loi du canal de Nicaragua.

11 Janvier. — M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, accompagné des ministres, après s'être arrêté à Rive-de-Gier et à Saint-Chamond, arrive à St-Étienne où il reçoit les autorités et les corps constitués, puis assiste au banquet des maires.

— Dewet dépiste une fois de plus les colonnes anglaises envoyées à sa poursuite.

— La destruction d'une filature par un incendie, à Baume-les-Dames, condamne deux cents ouvriers au chômage.

12 Janvier. — M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil et les ministres qui l'ont accompagné à Saint-Étienne, président à l'inauguration du monument de François Garnier. Dans la soirée, le président du Conseil prononce un important discours politique.

— A Remiremont, M. Méline engage les républicains modérés à s'organiser en vue des élections.

13 Janvier. — M. Millerand, ministre du commerce accompagné des ministres de la guerre et de la marine, visite la Récamarie et inaugure l'école d'industrie de Firminy. Au banquet qui a lieu

en cette ville, M. Millerand prononce un important discours politique.

— Le transatlantique *La Champagne* se heurte à une des jetées du Havre et se fait d'assez sérieuses avaries.

14 Janvier. — Ouverture de la session parlementaire. M. Paul Deschanel est réélu président de la Chambre par 288 voix sur 307 votants. Au Sénat, l'élection du bureau est ajourné à jeudi.

— M. de Lanessan prononce à Lyon un discours à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle école centrale.

15 Janvier. — La grève un instant calmée à Barcelone, reprend toute son intensité, en même temps que des désordres se produisent à Saint-Sébastien.

16 Janvier. — Le Sénat, par 190 voix sur 242 votants, réélit M. Fallières comme président.

— L'ouverture du parlement anglais et le discours du trône ne donnent lieu à aucun incident. Par contre des scènes bruyantes se produisent à la Chambre de Bruxelles.

— Le pourvoi de Brienne est rejeté par la Cour de cassation.

— Un terrible incendie éclate à Saint-Petersbourg, dans un asile de nuit. On a retrouvé douze cadavres.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Comme nous l'avons annoncé, la

réunion de la commission cantonale de statistique du canton s'est réunie Jeudi dernier à trois heures, à l'Hôtel-de-Ville de Dammartin sous la présidence de M. F. Labour, président de la Commission.

Étaient présents à cette réunion, MM. Dupille Léonor, de Dammartin, Buffault, du Mesnil-Amelot, Sainte-Beuve, de Longperrier, Mouton, de Montgé, Haran, d'Oissery, Sainte-Beuve, de Saint-Mard, Robin, de Rouvres et Parent, de Cuisy.

Cette intéressante séance avait pour objectif de vérifier les états statistiques agricoles ainsi que les plans de ravitaillement des communes du canton pour 1902.

— M. Duclos, chimiste de la Société d'agriculture de Meaux avait convoqué, Lundi dernier, les cultivateurs faisant partie de cette société, pour rechercher le moyen de faire des prélèvements de terre, sur le territoire de Dammartin.

Étaient présents à la réunion : MM. Sainte-Beuve, de Longperrier, M. Buffault, du Mesnil-Amelot, Sainte-Beuve, de Saint-Mard, Ch. Dupille, Sacy, Loron, Emilien Vincent, Ernest Vincent et Thonnerieux, de Dammartin.

M. Duclos a fait une très intéressante conférence sur les engrais et la manière de les employer.

Ces messieurs qui avaient craint tout d'abord de s'être dérangés pour rien n'ont pas eu, bien loin de là, à regretter leur déplacement, car ils ont absorbé le savant chimiste au point de lui faire oublier le but de sa visite.

Enfin, MM. Emilien Vincent et Loron, au moyen du cadastre qu'ils connaissent parfaitement, ont désigné un nombre de 49. les divers points où

peuvent être prélevés les échantillons à analyser.

M. Duclos doit faire parvenir une note spéciale pour ces prélèvements qui devront être faits avec soin.

Cette opération doit servir à une carte spéciale du département où seront marquées toutes les places analysées et pouvant servir de point de repère aux cultivateurs.

Ces points figurés par un carré, fixeront au moyen de couleurs conventionnelles, la quantité à employer des principaux engrais : Azote, Acide phosphorique, Potasse et Chaux.

Cette carte commencée depuis nombre d'années est sur le point d'être terminée, et M. Duclos compte qu'elle paraîtra avant la fin de l'année 1903.

SAINT-SOUPPLETS

Depuis longtemps de fâcheuses histoires circulaient sur le compte du jeune Pancheret Georges et de la femme du garde-champêtre, Mme Mavré.

L'intimité de leur... camaraderie mavràit, pardon, navràit, disait-on, le représentant de la loi à Saint-Soupplets, et celui-ci faisait des pieds et des mains pour éloigner de la commune celui qui jetait un tel trouble dans son ménage et un tel discrédit sur sa réputation.

Pancheret, non content de grappiller ainsi dans le jardin du garde champêtre, résolut de le punir de toutes les petites misères qu'il lui faisait en guise de quotidienne vengeance.

Le 24 novembre il attendit M. Mavré derrière la maison d'un marchand de vins et lui donna une si rude poussée que le pauvre homme faillit démolir le mur sur lequel il tomba. Le tout accompagné de grossièretés.

Et voilà pourquoi Pancheret comparait en correctionnelle. Par la même

occasion on lui demande de s'expliquer sur une petite raclée qu'il administra au nommé Chauffourier, à peu de temps de là, près de l'abreuvoir.

M. Germain montre que dans tout cela il n'y a pas de quoi fouetter un chat.

Néanmoins Pencheret est condamné à 48 heures de prison et 16 fr. d'amende, par le tribunal correctionnel de Meaux.

(P^o de S.-à-M.)

VINANTES

Nous apprenons la mort de M. Dulfloq, maire de la commune de Vinantes, qui a succombé Vendredi dernier des suites d'une longue et cruelle maladie dont il souffrait depuis plusieurs mois.

Monsieur Dulfloq avait occupé sans interruption depuis 1865, la première magistrature municipale de Vinantes.

Il était aussi membre de la délégation cantonale.

Les obsèques auront lieu demain lundi à Vinantes.

Nous présentons à la famille du défunt nos sincères condoléances.

OISSERY

M. Haran Alexandre-Camille, agriculteur à Oissery, trésorier de la Société d'agriculture, vient d'être promu au grade d'officier du mérite agricole. Titulaire de nombreuses récompenses M. Haran compte 25 ans de pratique.

Il est chevalier du 5 août 1895.

Nos compliments à M. Haran.

CLAYE

Alphonse Drugeon a quelque raison pour garder une fameuse dent à son beau-frère Bouf.

Pour fêter le premier janvier il avait en l'excellente idée d'aller à Précy dérober trois poules et un coq à M.

Truyen et il s'appretait à en régaler sa famille quand ce monstre de Bouf, averti de ce larcin, s'avisa d'aller prévenir la gendarmerie.

A-t-on jamais vu !

Aussi Drugeon médite-t-il une douce vengeance.

« Oui, j'ai volé les poules à Truyen dit-il, mais l'étais avec moi. »

Le tribunal ne s'arrête pas à cette accusation nouvelle et condamne Drugeon à deux mois de prison.

Les gendarmes ont arrêté vendredi dernier un vagabond nommé Auguste Lebat, âgé de 25 ans, débardeur à Nancy

Lebat était sorti de la maison d'arrêt de Châlons-sur-Marne le 4 janvier.

Mardi matin un nommé Letondal, âgé de 45 ans, cordonnier à Claye-Souilly se présentait à la gendarmerie de cette commune et faisait la déclaration suivante :

— Il y a quelques mois je fis la connaissance d'un nommé Peynot qui me proposa de venir habiter avec lui et de me livrer au braconnage en sa compagnie, ce que j'eus la faiblesse d'accepter. Depuis cette époque il a commis plusieurs vols dont je suis le complice. Entre autres, à Lagny, au commencement de décembre, il a volé un fusil de chasse à deux coups et plusieurs outils de charpentier dans une baraque en planches située sur la route de Collégien.

Peynot Honoré, âgé de 29 ans, interrogé à ce sujet, fit des aveux complets. Il ajouta que M. Dujardin était son cousin et que le fusil appartenait à son grand-père. Il a commis d'ailleurs bien d'autres méfaits dans les environs mais tous ces vols ont été commis de



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice

19803

CB

MOSS

SHAS



0 000000 110556

complicité avec Letondal qui faisait le guet pendant qu'il opérait.

Dans une perquisition faite au domicile de Peynot on a retrouvé le fusil, deux scies, deux ciseaux à bois, un rabot, une serpe, un marteau, une plane, c'est-à-dire la plupart des objets volés à M. Dujardin.

Ces objets ont été saisis et Peynot et Letondal ont été mis en état d'arrestation.

(Journal de Seine-et-Marne)

CHARNY

Le nommé Charlier, horloger, qui, il y a quelque temps, appelait la gendarmerie par télégramme, parce qu'on avait écrit le mot de Cambronne sur sa porte, se trouvait, le 7 janvier, vers 9 h. 1/2 du soir, dans un tel état d'ébriété, à l'auberge Bontemps, qu'il y causait un scandale épouvantable, que trois jeunes gens, Edmond Chambault, Adrien Bontemps et Gaston Marin, ne pouvaient faire cesser.

Mis à l'ombre par les soins du garde-champêtre Nidert, Charlier cassa bientôt les carreaux de la fenêtre du violon municipal et ceux de l'impôt.

Il chercha même à défoncer la porte avec une marche d'escalier descendue causant un préjudice d'au moins 4 fr. à la commune.

Charlier, qui est âgé de 42 ans, n'a jamais été condamné. Ce jour-là, il avait eu le tort d'aller en tournée à Trilbardou, Charmentray et Monthyon et d'avoir en même temps qu'il visitait sa clientèle, fait de trop fréquentes stations chez les marchands de vin.

Il paiera cher son escapade.

(La Brie)

MITRY-MORY

Plainte a été portée à la gendarmerie par le nommé Léopold Hérisse, cultivateur.

Il a déclaré qu'on lui avait volé,

dans la nuit du 10 au 11 courant, une demi-douzaine de poules, qu'il évalue à la somme de 24 fr.

Malgré leurs actives recherches, les gendarmes ne peuvent arriver à mettre la main sur les voleurs qui, depuis quelque temps se livrent au pillage des poulaillers de la région.

FONTAINE-LES-CORNUIS

La fièvre aphteuse a fait son apparition à la ferme de Foucheret, chez M. Patria, cultivateur.

OTHIS

La médaille d'honneur agricole a été conférée, par arrêté ministériel, à M. Malingre Antoine, employé chez M. Gatté, à Othis.

Tous nos compliments.

PLAILLY

Le tribunal de simple police de Senlis a condamné le sieur Maillard Alfred, 43 ans, charretier à Plailly, au service de M. Lasiège, à 1 fr. d'amende pour désignation incomplète de plaque.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Le tribunal de simple police de Nanteuil a condamné le sieur Lelièvre Ernest, 41 ans, boucher à Nanteuil, à 4 fr. d'amende, soit l'évaluation administrative de deux journées de travail, pour violences légères sur la personne du sieur Boivin Ferdinand, boucher à Senlis.

— Hier soir, vers six heures, l'aide macou Alphonse Tisserand, appartenant au service des travaux de la Compagnie du Nord, à Nanteuil-le-Haudouin, a été tué en gare de Nanteuil par le train de voyageurs 233, venant de Paris et se dirigeant sur Crépy. Cet agent, ayant voulu fermer

une portière restée ouverte, glissa et tomba sous le train. Les trois dernières voitures lui passèrent sur le corps, le coupant en deux, le malheureux expira presque aussitôt.

Récompenses aux nourrices

Des récompenses viennent d'être accordées aux nourrices dont les noms suivent, en raison des bons soins qu'elles ont donnés aux enfants qui leur ont été confiés :

Trente francs. — Mmes Lamouche à Thieux ; — Debove, née Tassel, à Villeparisis.

Vingt francs. — Mme Dumontier, à Saint-Mard.

Quinze francs. — Mmes Prat, à Villevaudé ; — veuve Brochard, à Monthyon.

Cérémonie Patriotique

— M. l'abbé Marion, ancien vicaire de Dammartin, actuellement curé-doyen de la Ferté-Gaucher, doit célébrer aujourd'hui dimanche, une cérémonie patriotique à la mémoire des soldats du canton morts pour la patrie.

Cette cérémonie sera présidée par Mgr de Briey, évêque de Meaux. Elle se terminera par une quête au profit des Boërs.

VILLE de DAMMARTIN

ÉTAT CIVIL

Du 1^{er} au 15 Janvier 1902

MARIAGE

14 janvier. — Entre M. Mennessier Auguste, âgé de 29 ans, épiciier à Dammartin, et Mlle Dactinet Angèle-Julie-Agladé, âgée de 27 ans, sans profession, à Dammartin.

nécés

14 janvier. — Guilbert Alfred - Louis-Auguste, 5 mois, à Dammartin.

FAITS DIVERS

LIBÉRALITÉS UNIVERSITAIRES

Serait-ce que les mœurs américaines commenceraient à s'implanter en France parmi les amis riches et éclairés de l'enseignement public ?

On n'a pas oublié la nouvelle publiée, il y a quelque temps, des volontés de M. Flammermont, ancien professeur de la Faculté des lettres de Lille, laissant toute sa fortune à la Faculté des lettres de Paris.

Cette donation est faite sous la condition qu'il sera créé une caisse de prêts en faveur des étudiants en histoire moderne qui auraient besoin d'être aidés dans la poursuite de leurs études, dans leurs recherches ou dans l'impression de leurs travaux.

La Faculté des lettres de Paris vient d'être autorisée à accepter le legs Flammermont.

M. Flammermont avait des attaches de famille dans notre région il est l'auteur de plusieurs études historiques d'un grand intérêt sur les environs de Senlis.

LES MEGOTTIERS

Les ramasseurs de bouts de cigares pros-crits... en Amérique.

A Chicago, une ordonnance de police vient de supprimer l'intéressante industrie des ramasseurs de bouts de cigares. Elle interdit également aux manufactures l'emploi de tout résidu de tabac usagé, dans la fabrication des cigares à bon marché.

L'ordonnance édicte contre les délinquants des amendes qui vont de 50 à 500 francs. C'est au nom de l'hygiène que cette mesure a été prise. On assure que New-York et d'autres grandes cités vont imiter l'exemple de Chicago.

PATISSIER JALOUX

Le 6 janvier, un pâtissier, Dantal, 27 ans, demeurant rue de la Comédie, à Saint-Etienne, était trouvé pendu au-dessus de son four.

Le suicide fut attribué à un accès de folie, et les obsèques eurent lieu à Langencé (Haute-Loire).

Depuis le jour du suicide, la femme

Dantal n'avait pas été aperçue ; on crut qu'elle était partie pour Montélimar, avec sa mère, le jour qui précéda la mort du mari.

On apprit par la suite, que Dantal était jaloux, et qu'il avait reçu des lettres anonymes lui annonçant que sa femme le trompait. Celle-ci ne put d'ailleurs être retrouvée, et on ne savait ce qu'elle était devenue, quand on eut l'idée de perquisitionner dans la maison.

On ouvrit le four, et on découvrit des débris d'ossements, des baleines de corset, une paire de ciseaux, etc. On se trouva en présence de la femme Dantal.

D'après les constatations, Dantal a tué sa femme d'un coup de revolver : il mit ensuite le corps dans le four, où il fit un feu énorme : puis il se suicida.

FÉCONDITÉ EXTRAORDINAIRE

Une brave femme qui ne perd pas de temps pour travailler à la repopulation de la France, c'est Mme Désobéau, épouse d'un coiffeur de Mortcerf (Seine-et-Marne).

En 1901, seulement, elle a donné le jour à quatre bébés : deux au commencement de l'année, et deux autres le jour de Noël, sans avoir cependant mis son sabot pour obtenir ce double cadeau.

Les deux paires de petits jumeaux sont forts et bien portants.

DEUX FEMMES POUR UN MARI

Un voyageur de commerce, M. Grizol, âgé aujourd'hui de trente-sept ans, s'était marié au mois de septembre 1850, à Paris.

Au bout de quelques mois de cohabitation, les deux époux étaient déjà l'un de l'autre. Ils se séparèrent.

M. Grizol, eut bien vite oublié sa femme.

Six ans plus tard, au cours d'un voyage dans le Cher, il s'éprit d'une fille appartenant à une famille honorable. Il demanda sa main et l'obtint. Le nouveau ménage vint habiter Champigny.

Cette fois M. Grizol était très heureux. Il adorait la seconde M^{me} Grizol. Deux bébés, actuellement âgés de deux et de trois ans, vinrent cimenter leur union.

— Mois, qu'est donc devenue la première femme ? demandaient parfois les amis du voyageur de commerce.

— Elle est morte ! répondait-il, en haussant la voix.

Or, il y a quelques jours, un de ses amis éprouva, en se promenant boulevard Sébastopol une vive surprise. D'un

pas alerte, le sourire aux lèvres, une élégante personne arrivait en sens inverse.

C'était la première M^{me} Grizol ! Bonjour ! monsieur Charles, dit-elle, en lui tendant la main.

— Bonjour ! répondit l'ami tout interrogé... Excusez-moi... Je suis très étonné de vous revoir.

— Et pourquoi donc ?

— Je vous croyais morte, puisque votre mari est remarié.

— Remarie ! ah ! le misérable !

Bref, sur la plainte de sa première femme, M. Grizol a été arrêté hier au saut du lit, sous l'inculpation de bigamie, et mis à la disposition de M. André, juge d'instruction.

UN OFFICIER SAUVETEUR

On écrit de Châlons-sur-Marne :

« Un commerçant de Giffaumont (Marne) revenait en voiture lorsque, par suite d'un écart du cheval, l'équipage fut précipité dans l'étang de Cloyes, en bordure de la route.

Le capitaine Duval, du 8^e bataillon de chasseurs à pied, le sergent de la subdivision des sapeurs-pompiers et deux autres personnes se portèrent au secours du voiturier qui aurait infailliblement péri sans leur intervention.

Le conducteur, le cheval et la voiture furent ramenés sur le bord de l'étang.

Le capitaine Duval est le fils du commandant Duval, ancien capitaine instructeur de tir au bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale, puis chef du 3^e bataillon des mobiles de la Marne, le jour du massacre de Passovant, le 25 août 1870. »

Le commandant Duval fut, comme on sait, Juge de Paix à Dammartin, à la suite de la guerre et remplit depuis de longues années les mêmes fonctions au chef-lieu d'arrondissement.

La *Petite Gazette* a eu déjà l'occasion de rappeler sa belle conduite pendant la campagne 1870-1871. Il lui est agréable de constater par une preuve éclatante que la bravoure est parfois héréditaire.

L'Assistance Publique

Sous l'ancien Régime

Hôtel-Dieu de Dammartin

suite (*)

Par ces lettres, le roi confirmait l'é-

dit du 26 Mars 1695, établissant à Dammartin un hôpital auquel étaient réunis les biens et revenus de la maladrerie du même lieu ; mais sur ces entrefaites, le prince de Condé revendiquant, en sa qualité de comte de Dammartin, les droits qu'il prétendait avoir sur l'administration de la maladrerie, fit opposition à l'arrêt et aux lettres patentes du roi, mais il fut passé outre par décision du Conseil du roi, du 2 Août 1697, qui conclut à l'exécution de l'arrêt et des lettres patentes, selon leur forme et teneur, reconnaissant, toutefois, au prince de Condé et à ses successeurs, comtes de Dammartin, le droit de désigner à son choix l'un des trois administrateurs laïques du nouvel hôpital, conformément à l'article 4 de la déclaration du 24 août 1692. (1)

(1) Voir le n^o 653 de la *Petite Gazette*.

1. Voici le texte de l'arrêt de main levée d'une saisie faite sur les biens de la maladrerie de Dammartin, à la requête du sieur Du hautoy, qui était préposé par le prince de Condé à l'administration des commanderies et des maladreries de ses terres et seigneuries :

Par la requête présentée au roy en son Conseil par Adexandre Priscal, prestre curé de Dampmartin généralité de Paris, diocèse de Meaux, contenant encore qu'elle a reunye à l'Hospital de Dampmartin, la maladrerie dudit lieu, et une ferme appelée la ferme d'Othis, que les lettres d'union ont esté enregistrées sans une opposition, néanmoins le sieur du Du hautoy qui se qualifie commis par son altesse serenissime, Monseigneur le Prince à l'administration, regie et gouvernement des commanderies et maladeries de ses duchez et seigneuries, a déclaré aux habitants de Dampmartin qu'il estoit opposant en ladite quallité à l'exécution desdites lettres et arrest d'enregistrement,

comme partie non ouye ni appelée, mais le suppliant lui fit connoistre l'inutilité de cette opposition, et donna sa requête par laquelle il demanda que sans s'arrester à ladite opposition dont ledit sieur Du hautoy seroit déboutté, il fut ordonné que les dites lettres seroient exécutées selon leur forme et teneur, et que conformément à ycelles, il seroit procédé à la nomination et choix de trois administrateurs dudit hospital, et que sa dicte altesse serenissime nommeroit le premier, et que les deux autres seraient nommez, choisis et eyleuz parmi les habitants du lieu, tant ecclésiastiques, officiers, que bourgeois, ainsi qu'il serait trouvé à propos, et pardevant qui il plairait à sa majesté, cette opposition et ladite demande, Ayant formé une instance au Conseil, le suppliant s'attendoit à sa décision, mais il a été fort surpris d'apprendre par une dénonciation qui lui a esté faite le huit du présent mois par le fermier de ladite commanderie, que le sophisme dudit sieur Du hautoy, en ladite quallité avoit fait saisir sur lui pour estre payé des revenus de la commanderie et déclaré, qu'il ferait incessamment procéder à la vente de ses meubles et effets, cette procédure estant une violence et un attentat à l'exécution des dites lettres patentes, arrests et à l'instance du conseil, le suppliant se trouve obligé de recourir à sa Majesté pour très humblement supplier de vouloir sur celui pourvoir :

A ces causes, requeroit le suppliant qu'il plaise à sa majesté, sans s'arrester à ladite saisie dont mainlevée sera faite audit hospital de Dampmartin, faire desfenses au fermier de vuidier ses mains en celles dudit sieur Du hautoy, ni de consigner ce qu'il peut lui devoir, et audit sieur Du hautoy et tous autres d'user d'aucunes contraintes contre luy, à peine de quinze cens livres d'amende, et de tous dépens dommages et intérêts.

Veü ladicte requête signée Varenne, advocat du suppliant, et Priscal, suppliant, coppie de l'exploit de com-

mandement fait par Ledoux, huissier à cheval au Châtelet de Paris le sept du présent mois à la requête dudit Du hautoy, à Claude Pasquier, fermier de la maladerie de Dampmartin de payer la somme de quatorze cens livres pour une année échue au jour de Pasques devant une saisie et inventaire des meubles du dit Pasquier, auquel le nommé Deslimons aurait esté estably gardien, dénonciation de la dicte saisie au pied d'ycelle fait à la requête du dict Pasquier, à ce qu'il ay à lui faire donner mainlevée, déclarant que faute de ce il consignera le prix de son bail et autres pièces attachées à ladite requête ;

Ouy le rapport du sieur d'Acquiesseau, conseiller d'Etat, commissaire à ce député, et tout considéré.

Le Roy en son Conseil a ordonné et ordonne qu'il sera procédé incessamment au jugement de ladite opposition, et cependant sans s'arrester à ladite saisie faite à la requête du dict Du hautoy, dont sa majesté a fait main levée et décharge le gardien des choses saisies ;

Les fruites et revenus de ladite maladerie de Dampmartin continueront d'estre payez au commis et préposé par le sieur Phelipeaux intendant de la généralité de Paris, à la régie des maladeries, qui les recevra comme dépositaire jusqu'à ce qu'autrement par sa majesté aye esté ordonné, à ce faire, les fermiers et débiteurs seront contraints par la voie qu'ilz y sont obligés, nonobstant toutes aultres saisies faites et à faire, ce faisant, ils en demeureront bien et vällablement deschargez ;

Fait au Conseil d'estat privé du Roy, tenu à Paris le douzième jour de juin mil six cent quatre-vingt-dix-sept. Signé Vallié et collationné.

ON DEMANDE des journées pour le raccodage du linge et vêtements ou pour soins à donner aux malades. S'adresser à Madame Veure COLARS rue Notre-Dame.

PRIME

Aux lecteurs de la Petite Gazette

Les Fabricants fournisseurs des Ecoles des Villes de Paris, Londres, etc., viennent de traiter avec nous pour offrir à nos lecteurs une magnifique Sphère terrestre d'un mètre de circonférence, et montée sur un pied en métal, richement ornementé.

Le merveilleux objet d'art qui doit être le plus bel ornement du Salon ou du cabinet d'études, aussi utile à l'homme du monde qu'à l'adolescent, et d'une valeur commerciale supérieure à 30 fr. sera fourni **franco de port et d'emballage** dans toute la France au prix de :

15 Francs



En préparation, pour paraître tous les dimanches, **Le Petit Courrier de Claye, Mitry et les environs.**

Prix du numéro : 5 centimes.

Abonnement : 3 francs par an.

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dampmartin — Imprimerie E. LEMARIE